



Projet REINSERT

La fonction de coordinateur ou coordinatrice Socio-pédagogique



TABLE DES MATIERES

1. ECOUTER POUR AGIR : SI ON NE SAIT PAS, ON NE FAIT PAS.....	3
2. LE REMÈDE	3
3. CARTE D'IDENTITÉ DU PROJET.....	4
4. LA FONCTION DE COORDINATEUR OU COORDINATRICE SOCIO-PÉDAGOGIQUE.	5
5. LA VALEUR AJOUTÉE.....	6
6. LES PRODUITS SUPPORTS	7
7. LES RÉSULTATS ET LES LIMITES.....	8
8. LE VŒU DE REINSERT	8
9. POUR EN SAVOIR PLUS... ..	9
10. ANNEXES	10

1. Ecouter pour agir : si on ne sait pas, on ne fait pas

En prison, toutes les études démontrent que la population est très largement **infra-scolarisée** et à l'employabilité très faible, et c'est pourquoi le projet REINSERT a mis en place de nombreuses formations indispensables. Pourtant, les détenus et les détenues ne sont pas suffisamment **informés** de toutes les formations qui sont mises à leur disposition dans toutes les prisons ni motivés pour réfléchir à long terme sur leur avenir.

Il a été observé à de multiples reprises que la prison concilie difficilement ses contraintes propres, à majorité d'ordre sécuritaire, et les impératifs à respecter pour que soit dispensé un enseignement de qualité.

Certains enseignants ne sont pas toujours suffisamment intégrés dans la prison et participent trop peu à la vie carcérale.

Les formations en prison rencontrent des problèmes de tous ordres :

- Sécuritaires ;
- Administratifs, à la fois par rapport à la prison et par rapport à l'institution de formation ;
- Financiers ;
- D'organisation, de gestion de temps, de locaux, de matériel, ...
- Relationnels, avec les stagiaires eux-mêmes et avec les différents responsables.

L'ampleur de ces obstacles peut nuire à l'organisation des formations et surtout à leur pérennité.

2. Le remède

L'expérience en cours démontre que, si les balises nécessaires sont correctement posées, une personne suffisamment informée peut faciliter l'adéquation des formations aux besoins des stagiaires ainsi que la coexistence des diverses structures et obtenir d'excellents résultats, à la satisfaction de toutes les parties.

Il s'agit donc d'une fonction, un métier, qui sert de lien entre le détenu ou la détenue et le milieu carcéral (avec toutes ses composantes : direction et régie du travail pénitentiaire, service psychosocial, médical, paramédical, agents de surveillance,...), les aides sociales aux détenues et aux détenus et le milieu pédagogique dans toutes ses variantes.

Le coordinateur ou la coordinatrice socio-pédagogique est d'abord une oreille attentive, à l'écoute des besoins du détenu et de ses souhaits. Ensuite, il lie les acteurs et permet à chacun de mieux prendre conscience de son rôle et de faire converger les actions vers l'objectif commun : la facilitation de l'accès à la réinsertion. Il apporte des solutions réalistes en mettant les besoins des personnes incarcérées en adéquation avec les formations.

Cette fonction existe à titre expérimental dans quelques prisons. Chaque centre de détention ayant sa culture propre, l'exercice de la fonction diffère d'un centre à l'autre, et demande beaucoup d'adaptabilité.

3. Carte d'identité du projet

Nom du projet : REINSERT

Objectif général : Augmenter les chances de réinsertion et le niveau d'employabilité des personnes déstructurées et jugées comme difficilement réinsérables.

Public cible :

Les détenus et détenues dans les prisons francophones de Belgique

Objectifs spécifiques :

- Augmenter les compétences de base, sociales et professionnelle des détenues et détenus
- Rétablir les liens de la personne avec les facettes positives de sa vie
- Favoriser les synergies entre les acteurs pour œuvrer ensemble à l'insertion des détenues et détenus
- Etablir et renforcer les liens entre les (ex-)détenus demandeurs d'emploi et (ex-)demandeuses d'emploi avec les réseaux de mise à l'emploi
- Soutenir les enseignants et les autres acteurs

Acteurs partenaires :

REINSERT est un projet impliquant divers niveaux institutionnels :

- Fédéral : le Service Public Fédéral Justice
- Communautaire : l'Enseignement de promotion sociale inter-réseaux
- Régional : le Forem
- Mixtes : des associations
 - ADEPPI
 - Lire & Ecrire Charleroi-Sud Hainaut
 - SLAJ-V Bruxelles II

Moyens d'action:

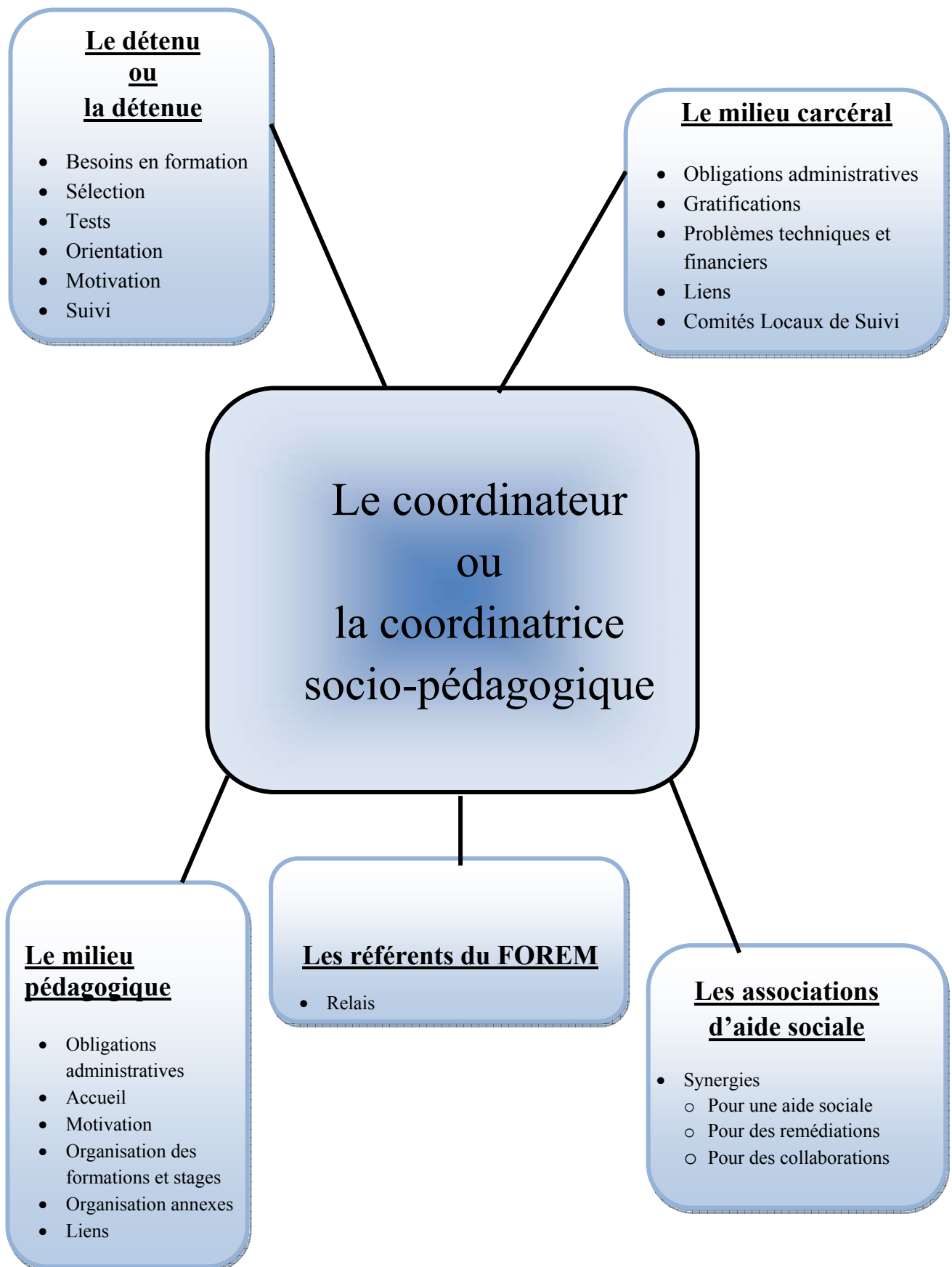
Les moyens mis en œuvre pour atteindre à la fois l'objectif général et les objectifs spécifiques sont les formations. Il s'agit de répondre aux besoins des personnes incarcérées, que ce soit en matière de formation de base ou de formation qualifiante.

De plus, des actions menées en parallèle potentialisent ces formations : communication (réunions du Comité Local de Suivi) et formation continuée des acteurs. Toutes ces actions sont favorisées par le coordinateur ou la coordinatrice socio-pédagogique.

Domaines d'enseignement :

- Alphabétisation
- Cours généraux : français – Mathématique – Anglais - Néerlandais
- Formation professionnelle : Construction – Carrelage – Électricité – Soudage – Horticulture – Restauration – Informatique – Ameublement – Habillement – Esthétique ...
- Gestion

4. La fonction de coordinateur ou coordinatrice socio-pédagogique.



Le schéma ci-avant reprend l'ensemble des missions dévolues au coordinateur ou à la coordinatrice socio-pédagogique. Toutes ces missions sont prises dans le sens le plus large, c'est-à-dire tant dans leur forme actuelle que celle qu'elles pourraient prendre dans le futur.

La disponibilité du coordinateur ou de la coordinatrice socio-pédagogique en milieu carcéral lui permet d'entrer en contact avec tous, d'être proche des personnes impliquées, afin que chaque sollicitation reçoive une réponse.

Il est possible aussi d'organiser des réunions de coordination pour résoudre ou négocier des problèmes qui surgissent et afin que l'information minimale soit optimale.

Par ses contacts avec le détenu ou la détenue, le coordinateur ou la coordinatrice socio-pédagogique tentera également de participer, dans la mesure de ses possibilités, au suivi après la libération.

Le coordinateur ou la coordinatrice socio-pédagogique établira des rapports réguliers sur ses activités, afin de permettre le mainstreaming et la dissémination.

En conclusion, le coordinateur ou la coordinatrice socio-pédagogique est une véritable interface entre la personne incarcérée et la prison.

5. La valeur ajoutée

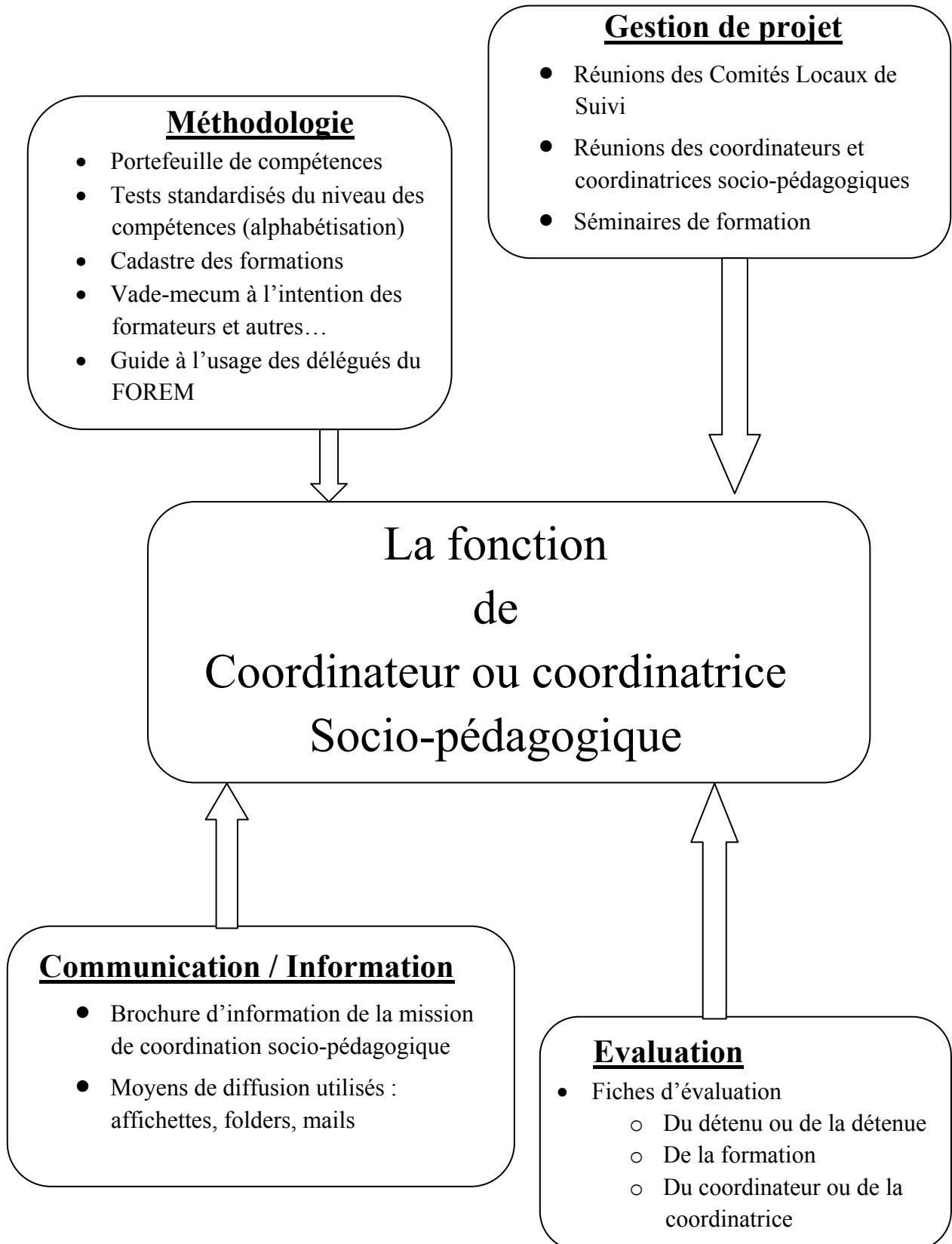
VALEUR AJOUTEE

Le coordinateur ou la coordinatrice socio-pédagogique en milieu carcéral est une fonction neuve, devant servir de lien entre le détenu ou la détenue, le milieu carcéral (avec toutes ses composantes : direction et régie du travail pénitentiaire, service psychosocial, médical, paramédical, agents de surveillance, ...), les aides sociales aux détenus et aux détenues et le milieu pédagogique dans toutes ses variantes.

Cette fonction est tout à fait innovante dans la mesure où elle recouvre l'ensemble des tâches énumérées plus haut, et elle est reconnue par la structure pénitentiaire et chaque acteur de la prison. Il n'existe pas une telle fonction reconnue dans les prisons belges, bien que certaines facettes de ses missions soient parfois assumées par des bonnes volontés en fonction de leurs besoins, sans qu'on puisse dire qu'il s'agisse d'une réelle mission rémunérée.

6. Les produits supports

Dans sa tâche, le coordinateur ou la coordinatrice socio-pédagogique est soutenu par des produits supports de différents ordres :



7. Les résultats et les limites

Chaque année,

- Nombre de périodes de cours organisées : plus de 23 000.
- Nombre de personnes touchées : plus de 1000.
- Nombre d'attestations délivrées : plus de 1000.
- Nombre de professeurs impliqués : plus de 85
- Nombre d'établissements d'enseignement de promotions sociale impliqués tous réseaux confondus : plus de 30

Une petite enquête a été réalisée auprès de 50 détenus et détenues environ, portant sur l'évaluation de la fonction de coordinateur ou coordinatrice socio-pédagogique, notamment. Les résultats ont montré que cette fonction était perçue très positivement. Ici, on ne peut dissocier la fonction du charisme de la personne qui l'exerce.

Là où cela a été possible, on a étudié l'influence de la fonction de coordinateur ou coordinatrice socio-pédagogique sur les abandons. Là encore, on s'est aperçu que les abandons réels étaient devenus moins fréquents : meilleure orientation, remotivation aux moments de découragement.

Néanmoins, on touche aux limites et freins du milieu carcéral : les transfèvements, synonymes de privation de formation, restent la sanction usuelle ; les libérations anticipées ne peuvent être considérées comme des abandons, même si elles ont la même répercussion sur la fréquentation. Dans certains cas, la coordination socio-pédagogique a pu établir un lien avec des établissements d'enseignement de promotion sociale pour assurer le suivi adéquat.

Un autre obstacle est le manque criant de locaux adéquats, de même que la lenteur que met parfois l'administration pour répondre aux besoins de matériel.

8. Le vœu de REINSERT

Le vœu de REINSERT est que la personne incarcérée choisisse son avenir, assume ses responsabilités et soit de plus en plus acteur d'acquisition de ses propres compétences.

Malgré les efforts considérables développés par des acteurs de tous les niveaux, politiques, institutionnels ou associatifs, il est nécessaire d'encore investir beaucoup d'énergie pour installer une collaboration de tous les instants entre le système carcéral, les acteurs sociaux, les opérateurs de formation et d'éducation, d'aide à l'emploi, etc. Il s'agit de développer les actions destinées à maintenir la personne incarcérée au centre des préoccupations de tous, afin qu'elle en tire des chances réelles de réussir sa réinsertion.

Dans ce contexte, la fonction de coordinateur ou de coordinatrice socio-pédagogique est placée au cœur du débat. C'est un moteur de l'action pédagogique en milieu carcéral et les personnes qui l'ont compris sont de plus en plus nombreuses. Il reste à pérenniser ce métier.

9. POUR EN SAVOIR PLUS...

Madame Alix Bruwier alix.bruwier@prov-liege.be
Monsieur Philippe HAINE philippe.haine@prov-liege.be

Téléphone : 019 / 63 66 08
IPES de Hesbaye
REINSERT
123, rue de Huy
4300 WAREMME

« REINSERT, les détenues et détenus, acteurs d'acquisition de nouvelles compétences individuelles, sociales, professionnelles, culturelles, ... »

10. Annexes

ANNEXE 1 : Produits supports

Méthodologie

I. Portefeuille de compétences à inclure dans le dossier pénitentiaire

L'expérience fait apparaître que le détenu est à de multiples reprises soumis aux mêmes questions concernant les formations, le niveau d'études atteint, etc. De plus, selon les prisons, des formations sont suivies par le détenu, sans que les attestations soient conservées. Pour remédier à cette situation, REINSERT souhaite généraliser l'emploi d'un « portefeuille de compétences », qui suit le détenu d'une prison à l'autre, et où sont capitalisées toutes ces informations. De la sorte, le détenu n'est plus soumis à des sollicitations lassantes et inutiles, et il peut être efficacement dirigé vers la formation qui lui est la mieux adaptée, sans repasser par des questionnaires ou tests fastidieux.

Ce produit facilite et formalise le travail de la coordination socio-pédagogique dans le cadre des missions de sélection, de tests et d'orientation des stagiaires.

II. Tests standardisés du niveau des compétences (Alphabétisation)

A l'heure actuelle, les tests sont laissés à l'appréciation de chacun, en fonction des besoins et des objectifs à atteindre. Il en résulte une grande hétérogénéité de tests, sans qu'on puisse les raccrocher à une structure cohérente.

Néanmoins, il faut insister sur leur valeur, et les considérer comme une étape préliminaire à l'élaboration de tests standardisés.

A l'initiative des coordinateurs et coordinatrices socio-pédagogiques, le souhait a été émis que certains tests soient standardisés et mis en parallèle avec les niveaux scolaires de référence. Le bénéfice est évident : ayant passé une fois les tests, le détenu ne sera plus soumis à de nombreuses répétitions des mêmes évaluations qui, pour lui, sont dénuées de sens, fastidieuses et inutiles. De plus, les références précises à des niveaux d'étude facilitent et formalise la tâche des intervenants et plus spécifiquement de la coordination socio-pédagogique.

III. Cadastre des formations organisées par l'enseignement de promotion sociale intégré à l'annuaire de la FAFEP (Fédération des Associations de Formation et Education en Prison).

L'annuaire de la FAFEP est un recensement de toutes les activités formatives et culturelles organisées dans l'ensemble des prisons francophones de Belgique. Cette initiative n'est pas nouvelle mais elle est à mettre en exergue car elle exige chaque année une mise à jour. Toutes les formations organisées dans le cadre du projet y sont intégrées. Ce document est communiqué à chaque prison francophone.

Il permet aux coordinateurs et coordinatrices notamment d'informer et de suggérer des possibilités de formation. Ce qui peut avoir une incidence sur les transfèvements, le rapprochement des familles, etc.

Il permet aussi de rendre plus efficient l'importance des efforts déployés en matière de formation.

IV. VADE-MECUM à l'intention des formateurs et autres ... travaillant en milieu pénitentiaire (2^e édition).

Cette brochure actualise, en fonction de la Loi de principes, les informations contenues dans la première édition réalisée dans le cadre du projet INSERT.

La première édition s'était élaborée à partir de l'expérience accumulée par les nombreux enseignants et formateurs qui s'investissent en milieu carcéral, afin d'éviter à d'autres d'être confrontés aux mêmes obstacles.

Entre-temps, la Loi de principes a été votée, et sort progressivement ses effets, rendant caducs certains éléments du texte. Il devenait donc nécessaire de réactualiser ce guide.

Ce vade-mecum a pour but d'une part de donner les informations de base quant au parcours du détenu, aux différents établissements pénitentiaires, aux principes fondamentaux de la loi de principes, aux différents services, aux personnels, aux différents intervenants et à toute l'organisation de la vie en prison et d'autre part, de donner quelques conseils afin de faciliter l'intégration des formateurs et des acteurs travaillant en milieu pénitentiaire. Il est un outil d'information pour la personne coordinatrice socio-pédagogique à la fois pour elle-même et lorsqu'elle se charge d'accueillir un nouvel acteur dans la prison.

V. Guide à l'usage des délégués du Forem

En partant des représentations mentales tant du monde carcéral que du détenu ou de la détenue ou encore de l'ex-détenu ou de l'ex-détenue, ce guide a pour objectif de permettre aux différentes catégories de travailleurs du Forem d'améliorer ses pratiques professionnelles. Ce guide permet aussi aux coordinateurs et coordinatrices de mieux comprendre les éléments sur lesquels les référents Forem s'appuient.

Communication/information

VI. Brochure d'Information de la mission du coordinateur ou de la coordinatrice socio-pédagogique

Cette brochure rassemble les principales missions de coordination socio-pédagogique.

Elle permet d'une part de cadrer ses actions et d'autre part d'informer les autres acteurs de celles-ci.

VII. Moyens de diffusion et d'information utilisés : affichettes, folders, mails

Divers moyens sont utilisés : affichettes, folders, journal interne (newsletter), contacts extérieurs par courrier électronique.

L'expérience a démontré que c'est l'affichette le moyen le plus pratiqué pour informer les détenus et les détenues de l'organisation des formations. C'est un moyen simple, peu onéreux, de toucher la plupart des stagiaires potentiels mais il n'est pas suffisant. Un de ses avantages majeurs est qu'il porte mention de la personne ressource. Il est malheureusement sans effet sur les analphabètes.

Pour les contacts avec les acteurs de la prison, le coordinateur ou la coordinatrice socio-pédagogique dispose d'un ordinateur avec une adresse électronique dépendante du réseau pénitentiaire.

Cet outil manifeste aussi une forme de visibilité de l'intégration de cette fonction dans la prison.

Gestion de projet

VIII. Réunions des Comités Locaux de Suivi

Les Comités locaux de Suivi (CLS) sont la pérennisation de l'expérience pilote réalisée dans le courant du projet INSERT, du Round 1 du programme EQUAL. Dorénavant généralisés, se déroulant à intervalles réguliers dans TOUTES les prisons francophones, les CLS permettent à l'information de circuler entre tous les intervenants et le coordinateur ou la coordinatrice socio-pédagogique occupe une position-clé parmi ceux-ci puisque, selon les occasions, il les rencontre tous. Les problèmes nés du fonctionnement des formations dans le milieu carcéral peuvent ainsi faire l'objet de discussions et les solutions choisies sont ainsi justifiées et expliquées à tous.

L'organisation des CLS a fait l'objet d'une recommandation formelle de la part de la Direction de l'Administration Pénitentiaire.

IX. Réunions des coordinateurs et coordinatrices socio-pédagogiques

Les coordinateurs et coordinatrices socio-pédagogiques ont vraiment intérêt à se rencontrer régulièrement, de façon à analyser la récurrence de certains problèmes, de discuter les solutions proposées, d'échanger les bonnes pratiques qui émergent, d'analyser les possibilités de les transférer et, éventuellement, de les généraliser, etc. De la sorte, l'aide apportée aux détenus et aux détenues en matière de formation dans les différents centres de détention devient plus cohérente.

Pour les personnes faisant partie de cette expérience, ces réunions, à forte charge psychologique, sont l'occasion de relâcher la pression à laquelle elles sont soumises, une sorte de bouffée d'air frais leur permettant de sortir de leur quotidien éprouvant.

X. Séminaires de formation

Le milieu carcéral est un milieu spécifique, nul n'en doute. Dès lors, les tensions qui découlent de l'activité d'enseignement font naître chez certains enseignants un stress non négligeable. D'autre part, les enseignants doivent faire face à des problèmes récurrents apparaissant dans toutes les prisons. Le coordinateur ou la coordinatrice socio-pédagogique rencontre souvent les professeurs et, par conséquent, est le premier à entendre leurs doléances.

Réunir les enseignants ainsi que les coordinateurs et les coordinatrices socio-pédagogiques, cibler les difficultés comme par exemple informer sur les drogues et les assuétudes, gérer les conflits, le stress et leur donner l'occasion de parler de leurs problèmes, leur apporte la conscience qu'ils ne sont pas seuls à être confrontés à ces difficultés, et ils en sont reconfortés.

Evaluation

XI. Fiches d'évaluation

a. du détenu ou de la détenue (Empowerment)

A travers un court questionnaire, demander à un détenu ou une détenue de donner son avis sur ses propres performances dans le cadre de sa formation constitue une phase intéressante dans le processus de sa réinsertion, de l'image de soi, etc. (Autoévaluation).

C'est pourquoi le détenu ou la détenue est donc invité à donner son avis au travers d'un court questionnaire sur la formation qu'il vient d'achever. Le but est de détecter les points forts et faibles de recevoir des suggestions pour que la formation puisse augmenter d'efficacité.

Il convient également que quelques items de ce questionnaire soient consacrés à l'évaluation de sa formation et à celle de l'aide que lui a apportée la coordination socio-pédagogique.

b. de la formation

En plus de l'évaluation des compétences acquises par le ou la stagiaire, le formateur ou la formatrice évalue les conditions de travail d'une part, et le rôle joué par la coordination d'autre part, au travers d'un petit questionnaire.

c. du coordinateur ou de la coordinatrice

Compte tenu de la richesse de sa mission, de sa complexité, le coordinateur ou la coordinatrice doit pouvoir donner son avis sur le public cible, sur les formations, mais aussi sur son métier, ses difficultés, ses attentes.

ANNEXE 2 : Critères EQUAL

Thématiques	Commentaires	Evolutions à prévoir. Engagement personnel des personnes concernées.
Pertinence		
<p>Les besoins ont-ils été clairement et formellement identifiés au préalable ? Comment ont-ils été identifiés (ex. étude, évaluation, expérience engrangée par les partenaires, ... ?)</p>	<p>Nécessité de répondre aux besoins de l'établissement pénitentiaire:</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Manque de communication entre les différents acteurs internes et externes de la prison; ▪ Absence d'une personne de référence connue qui centralise les formations et tout ce qui les concerne. <p>Méthode de recueil des besoins :</p> <p><i>Surcharge de travail du personnel de la prison</i></p> <p><i>Demande directe exprimée par la prison</i></p> <p><i>Observation d'un manque de circulation de l'information créant des freins</i></p> <p>Nécessité de répondre aux besoins des détenus :</p> <p>Manque d'une personne de référence qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifie les compétences et le niveau de formation des détenus ▪ Identifie les besoins et les demandes de formation ▪ Assure le suivi au niveau motivationnel et organisationnel des formations ▪ Favorise l'obtention pour les stagiaires des encouragements à l'étude et/ou des gratifications <p>Méthode de recueil des besoins</p> <p><i>Visite dans la prison</i></p> <p><i>Récolte des demandes des stagiaires</i></p> <p><i>Avis des formateurs et enseignants sur la sélection des stagiaires.</i></p> <p><i>Rapports des acteurs</i></p>	<p>Là où il a été possible, REINSERT a mis en place une personne, appelée coordinateur ou coordinatrice socio-pédagogique, qui a pour mission de rencontrer les besoins observés.</p> <p>Celles-ci établissent un rapport trimestriel de leurs activités.</p> <p>Ces rapports permettent de constater si les besoins sont rencontrés ou non, ou encore en voie de l'être.</p> <p>Les produits « support » facilitent les missions de la coordination socio-pédagogique.</p>

	<p>Nécessité de répondre aux besoins des formateurs :</p> <p>Manque d'une personne de référence qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ accueille les nouveaux intervenants et présente les principales caractéristiques du milieu carcéral ▪ soutient le formateur dans son action ▪ favorise l'intégration des acteurs externes dans la vie interne de la prison <p><i>Méthode de recueil des besoins :</i> <i>Les formateurs expriment leurs besoins lors de réunions de formateurs en milieu carcéral et lors des réunions des Comités Locaux de Suivi</i></p> <p>Nécessité de répondre aux besoins de l'organisation des formations :</p> <p>Manque d'une personne de référence qui</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ s'assure que les conditions matérielles de travail soient suffisantes (matières premières, locaux, etc.) ▪ résout les problèmes logistiques quotidiens. <p><i>Méthode de recueil des besoins</i> <i>Demandes adressées à REINSERT</i></p>	
<p>Le produit répond-il aux besoins spécifiques des bénéficiaires et/ou des stagiaires?</p>	<p>OUI</p> <p>La fonction du coordinateur,</p> <p>Pour les stagiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Va identifier les compétences des détenus, ▪ Veille au bon déroulement de la formation du détenu (pas de transfèrement) ▪ Veille au niveau motivationnel du détenu <p>Pour les formateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assure accueil du nouveau professeur ▪ Sert de lien entre le formateur et la prison <p>Pour les formations - nécessités matérielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sert d'intermédiaire pour les demandes aux services concernés <p>Pour l'établissement pénitentiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organise les réunions de CLS ▪ Sert de délégués des formateurs ▪ Représente la formation auprès de la direction 	<p>Une enquête auprès d'une cinquantaine de stagiaires a montré que ce produit répond aux besoins exprimés.</p>

Cohérence		
<p>Dans quelle mesure y a-t-il correspondance entre les objectifs du produit et les objectifs d'Equal ?</p> <p>Montrez comment les objectifs du produit s'insèrent dans les objectifs d'Equal.</p> <p>(se référer aux objectifs d'Equal Belgique ; ex.les 5 axes : employabilité, entrepreneuriat, adaptabilité, égalité des chances, demandeurs d'asile).</p>	<p>Le produit s'insère dans l'objectif Equal</p> <p>« Employabilité » : Augmenter les chances de réinsertion et d'employabilité des personnes déstructurées et jugées comme difficilement réinsérables.</p> <p>Il s'agit en effet des détenus et des détenues à soutenir dans le cadre de leur formation.</p>	
<p>Dans quelle mesure y a-t-il correspondance entre les objectifs du produit et les objectifs du secteur ?</p> <p>Montrez comment les objectifs du produit s'insèrent dans les objectifs, la stratégie de votre secteur d'activité.</p>	<p>Finalité du secteur : réinsertion sociale et professionnelle du détenu</p> <p>Cette mission facilite l'installation de formations générales et professionnelles nécessaires à l'employabilité pour les détenus</p>	
<p>Dans quelle mesure y a-t-il correspondance entre les objectifs du produit et les objectifs internes du projet.</p> <p>Montrez comment les objectifs du produit s'insèrent dans les objectifs de votre projet en général)</p> <p>Rappel « objectif du projet » : (à compléter par le PDD)</p>	<p>Ce produit s'insère parfaitement bien dans les objectifs internes du projet :</p> <p>1) Augmenter les compétences de base, sociales et professionnelles : Etablir un bilan de compétences des détenus, mettre en place des formations répondants aux besoins des détenus et de la société en termes d'emploi, assurer le suivi motivationnel des stagiaires ... sont des missions précisément attribuées à la coordination socio-pédagogique</p> <p>2) Rétablir les liens de la personne avec les facettes positives de sa vie : Reconnaître le détenu en tant que personne en lui permettant la prise de conscience des ses potentialités Organiser des remises de prix tout au long de l'année,... font partie de ses missions</p>	

	<p>3) Favoriser les synergies entre acteurs Mission essentielle de la coordination : interface entre les différents acteurs de la prison</p> <p>4) Etablir des connexions entre les (ex-) détenus demandeurs d'emploi et les réseaux de mise à l'emploi : La coordination fait le lien entre les acteurs de la prison et le référent Forem</p> <p>5) Soutenir les professeurs actifs en prison et les agents pénitentiaires: La coordination socio-pédagogique a pour mission de soutenir plus spécialement les acteurs enseignants.</p>	
Transférabilité		
<p>Le produit porte-t-il en lui suffisamment de flexibilité (en termes de contenu, de matériel utilisé, ...) que pour permettre son appropriation et son exploitation dans d'autres contextes ? Expliquez.</p>	<p>Cette mission est assumée déjà, grâce au projet, dans différentes prisons francophones du pays comme celles de Lantin, Verviers, Marneffe, Andenne, Jamioulx, Ittre, Forest (femmes). Elle s'adapte à chaque contexte local du domaine carcéral et pourrait même s'adapter au domaine carcéral d'autres régions ou pays.</p> <p>Le Partenaire portugais était d'ailleurs intéressé à l'éventualité de transférer ce produit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Centraliser la formation des détenus et des détenues au sein d'une personne de référence reconnue qui a le rôle d'interface entre les stagiaires, l'administration pénitentiaire, le système éducatif et les autres acteurs - Mettre en adéquation les besoins des stagiaires et les différentes formations proposées
<p>Votre produit porte-t-il en lui un caractère suffisamment « universel » que pour s'étendre à d'autres types de domaines ou imaginez-vous essentiellement une transférabilité au sein du même secteur compte tenu des spécificités inhérentes aux besoins à résoudre ?</p> <p>Le cas échéant, à quel(s) autre(s) type(s) de secteurs pensez-vous que votre produit est susceptible d'application ?</p>	<p>Universalité : la fonction de coordinateur socio-pédagogique en milieu carcéral peut s'étendre dans le domaine de l'enseignement, de la réinsertion professionnelle, de la promotion de la santé, etc.</p> <p>Dans le domaine de l'enseignement (secondaire, CEFA, Supérieur et Promotion sociale)</p> <p>Il assurerait le suivi pédagogique des étudiants, dans un projet de « suivi – guidance – étude » pour chacun.</p> <p>Il prendrait le temps de recevoir chaque élève individuellement, si besoin, pour l'entendre au niveau de sa motivation à l'étude et tenter ensemble de trouver des solutions adéquates. En partenariat avec le PMS, il apporterait un soutien à l'élève pour son orientation scolaire ou professionnelle.</p>	

	<p>Par sa position de neutralité et d'empathie, il serait à l'écoute des enseignants. Il organiserait des temps de parole et de supervision des enseignants. Enfin, il transmettrait les informations nécessaires au mieux être de l'école à la direction de l'établissement.</p> <p>Il jouerait le rôle de reliance entre la direction de l'établissement, le corps enseignant, le service PMS et PSE, le service social, les parents d'élèves et les élèves.</p> <p>Il ferait partie intégrante de l'établissement scolaire.</p> <p>Compétences souhaitées du coordinateur socio-pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise en pédagogie - Maîtrise en psychologie - Etc. - Grande motivation <p>Dans le domaine de la réinsertion professionnelle (exemple : Forem, Anpe)</p> <p>Savoirs-faire : Bilans de compétences et de formations Transmission d'information sur les métiers et formations Transmission d'informations sur les entreprises Aide au choix de formations et d'emploi Suivi individuel de personnes à la recherche d'emploi Coaching motivationnel Interface entre le demandeur d'emploi, les formateurs en techniques actives de recherche d'emploi, les formateurs,...</p> <p>Savoir être : Capacité d'analyse des besoins du demandeur d'emploi Toujours en phase avec l'actualité de l'emploi A l'aise au sein d'une équipe pluridisciplinaire</p> <p>Compétences souhaitées : Maître en psychologie clinique ou du travail</p>	
--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

	<p>Dans le domaine de la santé et de la promotion de la santé (exemple : services médicaux d'hôpital ; maisons médicales ; service de promotion de la santé à l'école)</p> <p>Compétences souhaitées : Médecin Maître en psychologie clinique</p>	
<p>En termes de coûts/avantages, la mise en œuvre de votre produit à une échelle autre que celle de votre PDD vous semble-t-elle viable et réaliste ? En d'autres termes, les résultats retirés de l'exploitation du produit justifient-ils le transfert au vu des coûts inhérents à celui-ci ? Dans cette perspective, tous les types de structures (asbl, unifs,...) sont-ils à même de s'approprier le produit ?</p>	<p>Coûts/avantages</p> <p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identification des compétences des détenus ○ Orientation des détenus ○ Suivi des détenus ○ Aide à l'instauration des formations adéquates ○ Apport, en concertation pluridisciplinaire, de solutions aux problèmes quotidiens ○ Meilleure communication entre les acteurs ○ Lien entre les acteurs <p>Conséquences positives de ces avantages:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Meilleure motivation des détenus ○ Davantage de confiance de la part du personnel de surveillance ○ Meilleure collaboration ○ L'enseignant est mieux informé des règles de sécurité de l'établissement ○ Les documents essentiels arrivent à temps et au bon destinataire ○ Les conditions matérielles minimales sont réunies ○ Les autres acteurs en prison sont conscients de la nécessité des formations <p>Coûts :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Engagement d'un coordinateur socio-pédagogique (actuellement : environ 22400 € par poste) pour les grosses prisons, et à mi-temps pour les prisons plus petites. ○ Temps de concertation fréquents entre les différents acteurs de la prison et le coordinateur socio-pédagogique pour arriver à terme aux conséquences positives citées ci-dessus (pas de prix !) 	

	<p>La mise en œuvre du produit à une échelle autre que celle du PDD</p> <p>Celle-ci est viable et réaliste, car on peut remarquer que les coûts sont moindres par rapport aux avantages et conséquences positives à retirer, quel que soit le domaine d'application.</p> <p>Presque tout type de structure serait à même de s'approprier le produit et d'en retirer les fruits.</p>	
<p>En termes d'actions de promotion, par quels moyens communiquez-vous sur votre produit afin d'en faciliter le transfert ?</p> <p>Y a-t-il une (ou des) personne(s) désignée(s) au sein du PDD pour assurer la diffusion de l'information ou orienter vers la personne compétente ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en application de la fonction dans différentes prisons ▪ Réunion des coordinateurs afin d'échanger les bonnes pratiques ▪ Plaquette de communication d'information des missions du coordinateur socio – pédagogique <p>Madame Alix HAINE-BRUWIER Monsieur Philippe HAINE</p>	
<p>De manière interne au PDD, y a-t-il des personnes (physiques ou morales) qui disposent de potentialités particulières en termes de transférabilité (ex. universités, grandes organisations reconnues,...)?</p> <p>Des personnes (physiques ou morales), externes au PDD ont-elles été rencontrées dans le cadre spécifique de possibilités de transfert ?</p>	<p>Le fait que Philippe Haine soit Directeur d'un établissement d'Enseignement de Promotion sociale</p> <p>Le partenaire portugais était très intéressé par cette mission</p>	
Innovation		
<p>Quelle est la valeur ajoutée du produit en comparaison avec les autres solutions traditionnelles ? Qu'est-ce qui le rend unique ?</p>	<p>La valeur ajoutée consiste en la reconnaissance de cette fonction dans chaque prison.</p> <p>Quelques tâches sont réalisées bénévolement par certains et dans certaines prisons.</p>	

<p>La distinction peut porter sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ le produit en lui-même : le groupe cible, le profil de métier, les expériences de création d'emploi et la nature du produit,... ▪ le procédé : les méthodes, le contenu technique de la formation, les modèles d'insertion,... ▪ la gestion relative à la mise en œuvre du produit: la gestion stratégique, le management des savoirs, la gestion de l'environnement,... ▪ l'organisation du PDD en lui-même : les méthodes et les modes de gestion (le partenariat, la mise en réseau), les tâches de support,... 	<p>Il est nécessaire de reconnaître cette fonction comme indispensable dans son ensemble.</p> <p>Produit : <i>Cible</i> : milieu carcéral (détenus et acteurs de la prison)</p> <p>Profil du métier : Pédagogue, psychologue, agrégé de l'enseignement supérieur... Avoir une expérience dans le domaine de l'insertion socioprofessionnelle, capacités d'empathie, organisationnelles, rédactionnelles et communicationnelles ; esprit d'analyse, souplesse et créativité ; à l'aise en équipe pluridisciplinaire.</p> <p>Procédé : Analyse des besoins des détenus et des acteurs en présence Bilans de compétences et de formation Suivis individuels de détenus Organisation de réunions pluridisciplinaires Rédaction d'ordres du jour et rapports de réunions</p> <p>Evaluation de Projet Communication d'information Création d'outils pédagogiques</p>	
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

ANNEXE 3 - CRITERES ADDITIONNELS

Empowerment		
Le produit est-il le résultat de contributions diverses et complémentaires entre différents partenaires ? Expliquez.	La fonction de coordinateur ou de coordinatrice socio-pédagogique s'est d'abord manifestée par la nécessité pour les détenus et pour les écoles d'avoir un lien facilitateur entre la prison et les formations	
La conception et le « testing » du produit a-t-il impliqué les utilisateurs et/ou les bénéficiaires finaux ?	Oui	
Le produit est-il facilement approprié par les utilisateurs et/ou bénéficiaires finaux ?	Chaque coordinateur et coordinatrice socio-pédagogique adapte sa manière de travailler selon les besoins de chacun	
Le produit favorise-t-il l'autonomie et la responsabilisation des utilisateurs et bénéficiaires finaux ? Développe-t-il chez ceux-ci de nouvelles compétences ou promeut-il de nouvelles formes d'apprentissage ?	Cette fonction favorise les formations dans leur aspect formatif et social	
Résultats - Impacts		
Quels sont les effets du produit sur les utilisateurs et/ou les bénéficiaires finaux ?	Moins d'abandon, plus de diplômés, plus de satisfaction exprimée par les bénéficiaires interrogés.	
En quoi, de manière globale, les besoins identifiés ont-ils été résolus ?	Par l'écoute de chacun, afin de donner une réponse aux sollicitations, de soutenir les bénéficiaires dans leurs efforts d'intégration, de motiver les découragés. C'est une interface dans la cohésion de l'ensemble.	
Egalité des chances		
En quoi le produit promeut-il l'égalité des chances entre hommes et femmes ainsi que la conciliation de la vie familiale et professionnelle ? Quels principes de discrimination positive, attitudes ou pratiques sont mis en valeur ?	Cette fonction essaye par principe de favoriser l'accès aux formations sans discrimination.	

ANNEXE 4 : RESULTATS D'UNE ENQUÊTE – Extraits





Nom des prisons : Berkendael, Iltre, Lantin, Marneffe, Saint-Hubert

Formations données : Alphabétisation, couture, esthétique, Informatique, base de restauration, maçonnerie, soudure, horticulture

Questionnaire à compléter par l'étudiant :

N=53

Analyse quantitative

C	A la coordination	Insatisfaisant 	Satisfaisant 	Bien 	Excellent 
18	Ai-je été suffisamment informé des formations ?				X 69.81%
19	Ai-je été bien orienté ?				X 81.13%
20	Information donnée sur les débouchés, la poursuite des études				X 72.54%
21	Liens avec les partenaires spécialisés dans la recherche d'emploi (intervenants extérieurs)	X 66.03%			
22	Soutien apporté par la coordination socio-pédagogique				X 71.73%
23	Disponibilité de la coordination sociopédagogique				X 67.39%

On note seulement une insatisfaction par rapport aux liens avec les partenaires spécialisés dans la recherche d'emploi (intervenants extérieurs)

Questionnaire complété par les formateurs





N=9

14	Participation de la coordination à la sélection du groupe			X 44.44%	X 44.44%
15	Synergie instaurée entre les différents partenaires impliqués dans les formations			X 55.55%	
16	Liens tissés avec les différentes structures de la prison			X 44.44%	
17	Fréquence des conseils de classe		X 33.33%	X 33.33%	
18	Efficacité des conseils de classe			X 16.66%	
19	Soutien apporté par la coordination socio-pédagogique		X 42.85%	X 42.85%	
20	Disponibilité de la coordination socio-pédagogique			X 55.55%	
21	Dans le cas d'une formation de qualification : information donnée sur les débouchés, la poursuite des études				X 60.00%
22	Dans le cas d'une formation qualifiante contenant un stage : Liens avec le monde du travail (stages, intervenants extérieurs)			X 50.00%	

On note une évaluation de satisfaisante à bien par rapport à la fréquence des conseils de classe et au soutien apporté par la coordination.

Questionnaire complété par la coordination socio-pédagogique

N = 5

Evaluation de la relation du coordinateur par rapport		Insatisfaisant 	Satisfaisant 	Bien 	Excellent 
A	aux étudiants				
1	Informations apportées aux détenus quant aux formations mises à disposition en prison		X 60.00%		
2	Informations des débouchés professionnels et des possibilités de poursuivre des études		X 60.00%		
3	Recueil des besoins de formation des détenus	X 40.00%		X 40.00%	
4	Identification des compétences du détenu			X 60.00%	
5	Orientation du détenu vers la formation la plus adéquate à ses besoins			X 40.00%	X 40.00%
6	Suivi motivationnel des détenus			X 80.00%	
7	Disponibilité envers le détenu			X 60.00%	
8	Diminution du taux d'abandon des formations		X 60.00%		
9	Augmentation du taux de réussite aux formations			X 40.00%	
10	Lien avec les partenaires spécialisés dans la recherche d'emploi			X 80.00%	
B	aux formateurs				

11	Installation des formations			X 80.00%	
12	Facilitation du déroulement des formations mises en place dans la prison			X 80.00%	
13	Infrastructures destinées aux formations	X 40.00%		X 40.00%	
14	Disponibilité envers les formateurs			X 60.00%	
15	Soutien des formateurs			X 60.00%	
16	Liens tissés avec les différentes structures de la prison			X 60.00%	
17	Amélioration de l'organisation pratique des cours		X 80.00%		
C	Soi même				
18	Moyens suffisants reçus pour remplir ma mission locale ?	X 60.00%			
19	Outils de communication mis à disposition dans la prison	X 60.00%			
20	Qualité des relations avec les différents intervenants de la prison		X 60.00%		
21	Sentiment d'avoir permis à l'étudiant de progresser			X 60.00%	
22	Qualité d'écoute			X 40.00%	X 40.00%
23	Disponibilité			X 60.00%	
24	Intégration dans la prison		X 60.00%		
D	Relations partenariales				
25	Collaboration du personnel interne à la prison pour le bon		X	X	

	fonctionnement des formations		40.00%	40.00%	
26	Collaboration de la direction de la prison pour le bon fonctionnement des formations			X 60.00%	
27	Synergies entre les différents partenaires extérieurs impliqués dans les formations			X 60.00%	
28	Mise en place d'un climat d'apprentissage dans la prison	X 40.00%	X 40.00%		
29	Reconnaissance de la fonction de coordinateur sociopédagogique			X 60.00%	

Analyse quantitative

Par rapport :

A) Aux étudiants

On note une insatisfaction par rapport au recueil des besoins de formation des détenus. On note également une satisfaction par rapport aux informations apportées aux détenus quant aux formations mises à disposition en prison, aux informations des débouchés professionnels et des possibilités de poursuivre des études ainsi que par rapport à la diminution du taux d'abandon.

B) Aux formateurs

On note une insatisfaction par rapport aux infrastructures et une satisfaction seulement au niveau de l'organisation pratique des cours. Les autres points sont évalués « bien ».

C) Soi-même

Les coordinateurs évaluent qu'ils manquent de moyen suffisants pour effectuer sa mission et d'outils de communication au sein de l'E.P. La qualité des relations avec les différents intervenants et l'intégration dans l'E.P. sont jugés satisfaisant.

D) Aux partenaires

La collaboration du personnel interne de l'E.P. est jugée satisfaisante. La mise en place d'un climat d'apprentissage dans l'E.P. est jugée insatisfaisante à satisfaisante.

Analyse qualitative

Réponses des détenus :

Dans la majeure partie des cas, la coordination pédagogique leur est d'une aide précieuse, ils se sentent soutenus et informés mais manifestent leur insatisfaction lorsqu'il est question des liens avec les partenaires spécialisés dans la recherche d'emploi (manque de visibilité sur leur existence et leur action).

Ce que j'ai apprécié : Disponibilité- soutien- encouragement-information :

La disponibilité, la gentillesse de la coordination est mise en évidence (Cet aspect est largement commenté par les détenus qui sont très en demande de contact humain).

Les élèves se sentent soutenus et motivés par la coordination

Bonne organisation des formations, les détenus sont bien informés sur le contenu du cours et sont conscient du rôle de relais de la coordinatrice entre les professeurs et les élèves.

Ce qu'il faut améliorer

Elargir le panel de formations - Raccourcir le temps des formations - Optimaliser le contact avec les intervenants Forem -Orbem :

Les élèves souhaitent que la coordination propose un plus large éventail formations. Souhaitent ne pas attendre trop longtemps pour entamer une nouvelle formation lorsque celle qu'ils ont suivie est terminée.

Plus de contact avec les intervenants extérieurs (emploi, formations à l'extérieur)

La formation est plutôt vue par les détenus comme une possibilité d'échapper pour un temps à l'univers carcéral plutôt que comme un tremplin vers la réinsertion. L'aspect relationnel avec le professeur et la coordination pédagogique, son caractère humain est primordial pour eux et passe avant les compétences de ces professionnels qu'ils ne pensent pas à évaluer.

Les détenus ont du mal à se projeter dans l'avenir et n'envisagent pas forcément la formation dans le cadre d'un plan de détention en vue de leur réinsertion. Aspect à travailler avec eux au moment du bilan de compétence.

Les femmes de Berkendael relèvent les mêmes points positifs et freins que les hommes cependant elles insistent tout particulièrement sur l'amélioration de la perception qu'elles ont de leur image de soi après avoir suivi la formation d'esthétique. En effet, cette formation leur renvoie une meilleure image d'elle-même, tant sur le plan physique que psychologique et les conforte dans leur capacité de savoir faire. Idem en ce qui concerne le cours de couture, les femmes se sentent valorisées par le fait même de pouvoir produire quelque chose de leurs mains.

Conclusion : la majeure partie des détenus est globalement très contente et nuance très peu ses réponses. Peut-être peut-on expliquer cela par le fait qu'en tant que public fragilisé, le fait d'avoir terminé la formation avec succès induit chez lui un sentiment de reconnaissance qui ne lui donne pas le droit de critiquer ce qui a été organisé pour lui.

Réponses des formateurs

Points positifs

La présence à temps plein d'une coordinatrice pédagogique compétente

A améliorer

Mise en place de moyens qui permettraient une meilleure communication avec la coordination socio-pédagogique (Tél., Internet...) et les différentes instances de l'E.P.

Plus de réunions d'équipe entre professeurs et coordination.

Réponses des coordinateurs et coordinatrices

Points positifs

Meilleure disposition des agents et directions aux formations, même si le chemin pour les mettre en place est toujours laborieux.

De plus en plus, obtention du soutien de la direction.

Freins et points à améliorer

Nécessité d'une **reconnaissance** de la fonction.

Manque de **moyens** donnés à la coordination pour accomplir sa mission : local, outil de communication, pouvoir d'action, temps de présence dans l'E.P.

Manque de temps, de moyens pour informer tous les détenus et recueillir les besoins de formation

Proposer un plus grand choix de formations.

Améliorer la visibilité sur les possibilités de poursuivre les études entamées en prison.

Mettre en place des formations récurrentes, sans interruption

Améliorer les contacts avec les **partenaires** spécialisés dans la recherche d'emploi

Plus de synergie entre les formations et les possibilités du marché du travail

Développer les entretiens d'évaluation des compétences des détenus

Développer les entretiens de coaching (travail sur la motivation) pour les détenus inscrits en formation, développer la collaboration avec les enseignants sur ce point en vue de lutter contre l'absentéisme et l'abandon.

Le travail dans la prison et le manque de moyens financiers des détenus

Ce qui va mieux mais qui pourrait être amélioré

Possibilité d'améliorer la visibilité des formations auprès du personnel pénitentiaire même s'il y a déjà de nets progrès

Améliorer la circulation de l'information parmi tous les acteurs (AP, SPS, agent comptable, direction, greffe...)

Nécessité d'une présence régulière, quasi quotidienne de la coordination dans la prison pour améliorer son intégration dans la prison

--o-O-o--